




Réseau International de Forêts Modèles

Paysages • Partenariats • Durabilité

Lignes directrices de la déclaration des apports en espèces et en nature

www.rifm.net



La Trousse d'outils pour la création d'une Forêt Modèle est une compilation de guides, de cadres et d'autres documents qui peuvent servir à la création et à l'exploitation des Forêts Modèles, en renforcer les capacités organisationnelles et en améliorer la prestation des programmes. La trousse d'outils est divisée en modules (ou sections), ce qui permet de consulter rapidement l'information qu'elle contient. Pour l'instant, les modules suivants sont disponibles :

- Guide de création d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle
- Guide sur la gouvernance des Forêts Modèles
- Lignes directrices pour rendre compte des contributions directes ou en nature

Secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts

580, rue Booth
Ottawa (Ontario) CANADA k1A 0E4
Tél. : +1-613-947-9020
Télec. : +1-613-947-9397
Courriel : rifm@nrca.gc.ca
Site Web : www.rifm.net

© 2008

Les Forêts Modèles peuvent reproduire et diffuser le présent guide, en tout ou en partie, à des fins non commerciales.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	INTRODUCTION	1
1.1	Avantages de la déclaration des apports en espèces et en nature	2
1.2	Définitions	3
PARTIE 2.	ADMISSIBILITÉ ET ÉVALUATION DES APPORTS EN ESPÈCES ET EN NATURE	4
2.1	Apports en espèces	4
2.2	Apports en nature	4
2.2.1	Participation populaire	4
2.2.2	Fournitures, équipement et matériel	5
2.2.3	Accès à des bases de données uniques	5
2.2.4	Brevets et licences	6
2.2.5	Logiciels	6
2.2.6	Utilisation des installations	6
PARTIE 3.	DÉCLARATION DES APPORTS EN ESPÈCES ET EN NATURE	7
3.1	Comptabilisation des apports	7
3.2	Recommandations en matière de déclaration	7
LIST OF FIGURES		
	Figure 1: Exemple de Modèle de Comptabilisation des Apports	7

L'avantage des partenariats à base élargie ne se limite pas à la reconnaissance et à la prise en considération du droit d'autrui à travailler au règlement de problèmes complexes. Comme les Forêts Modèles l'ont démontré de façon convaincante, ces partenariats amènent également de nouvelles ressources. Ces ressources peuvent comprendre des idées, des installations, des ensembles de données, des services professionnels, des moyens financiers et un accès aux décideurs et aux dirigeants communautaires; il peut s'agir de ressources qui n'étaient pas en place auparavant, ou encore qui n'étaient pas affectées à l'aménagement durable des paysages forestiers.

En montrant que vous
avec véritablement réussi
à exploiter vos ressources,
vous donnez une preuve de
durabilité des plus solides.

L'exploitation des ressources revêt une grande importance pour les Forêts Modèles, car l'assistance financière affectée au développement durable a diminué au fil des ans. Cependant, il est tout aussi important de considérer ce que cette exploitation représente, de même que ce qu'elle engendre. Les ententes relatives à un problème commun, de même que l'adoption de démarches collectives, la prise de risques partagés et l'engagement conjoint à l'égard d'un résultat précis, représentent une nouvelle façon de faire qui se distingue par un rejet des conventions actuelles.

Qui plus est, l'exploitation des ressources d'un paysage donné par les parties y étant intéressées facilite le règlement d'un problème complexe et récurrent : la durabilité du projet en soi. Le fait de savoir ce qui arrivera au terme de l'aide officielle au développement constitue toujours une question clé en matière de durabilité. Et lorsque les organismes donateurs évaluent les propositions et les organisations bénéficiaires potentielles, ils examinent souvent le potentiel de durabilité financière à long terme de l'organisation.



Crédit : Virginia Outon, Forêt Modèle de Jujuy, Lieu : Forêt Modèle de Jujuy, Argentine

Puisque les Forêts Modèles sont des processus et non des projets, et que la contribution des parties intéressées est attendue, il semble que les Forêts Modèles sont exploitées durant de longues périodes, malgré la modestie de leurs budgets.

Le présent document énonce des lignes directrices pour établir l'uniformité de la déclaration et de l'interprétation des apports en espèces et en nature, et ce, dans l'ensemble du Réseau international de Forêts Modèles (RIFM). Les apports y étant traités sont consacrés par les parties intéressées à la Forêt Modèle et par ses partenaires, ses partisans et ses participants, entre autres. Il s'agit d'apports consacrés à une activité précise que la Forêt Modèle aurait inscrite au budget, même sans apport. Les apports peuvent se faire en espèces ou en nature.

1.1 Avantages de la déclaration des apports en espèces et en nature

La tenue de dossiers appropriés concernant vos apports en espèces et en nature présente trois grands avantages :

- Elle représente un point d'accueil central pour tous les apports que vous recevez, spécialement les apports en nature
- Elle reconnaît les apports réalisés par les partenaires, entre autres, ce qui favorise le maintien de relations solides
- Elle génère les documents de déclaration exigés par de nombreux organismes donateurs
- Elle améliore votre durabilité financière et accroît votre potentiel d'exploitation des ressources

Tout défaut d'inscrire les apports en nature ou en espèces à votre budget vous rend plus susceptible de sous-estimer les ressources véritablement nécessaires à une activité donnée. Cela s'avère surtout dans le cas des apports en nature. Si vous exercez peu de contrôle sur vos apports en nature, lorsqu'une organisation décide de réduire ou de supprimer un apport qu'elle avait prévu, vous devrez trouver plus de ressources pour assumer cette dépense. L'inscription à votre budget des apports en nature facilite la détermination des ressources nécessaires à l'exécution d'une activité. De même, l'inscription des apports en nature et des apports en espèces illustre le coût total d'une activité en particulier.

L'inscription à votre budget de l'ensemble des apports en espèces qui sont attendus facilite la détermination des ressources nécessaires à l'exécution d'une activité.

1.2 Définitions

Activité — Un programme, une tâche ou un projet en particulier, ou un ensemble de programmes, de tâches ou de projets interreliés, tel qu'indiqué dans le plan de travail annuel de la Forêt Modèle.

Apports — Apports en espèces et en nature qui sont consacrés par des partenaires et qui ont été affectés à une activité précise que la Forêt Modèle aurait normalement inscrite au budget, même s'il n'y avait pas eu d'apport.

Dépenses admissibles — Toutes les dépenses jugées raisonnables engagées par une Forêt Modèle pour exécuter des activités et des services décrits dans son plan de travail annuel. Les dépenses admissibles ne comprennent pas l'acquisition d'immobilisations en terres ou en bâtiments, les coûts de construction, les immobilisations incorporelles comme le fonds commercial, la dépréciation et les charges d'amortissement, les coûts liés aux litiges ou les coûts de substitution, à moins d'une entente contraire entre la Forêt Modèle et l'organisme donateur.

Apports en nature admissibles — Des apports équivalents à des dons en argent versés sous forme de biens, services, installations, heures de service, remises ou utilisation, don ou accès à un équipement, du matériel spécial ou d'autres marchandises qui ne sont pas échangés contre de l'argent liquide, mais qui sont nécessaires à l'exécution d'une activité de la Forêt Modèle. Les apports en nature sont essentiels à l'activité et devraient être payés s'ils n'étaient pas fournis par un partenaire.

Juste valeur marchande — Le prix de vente d'un bien ou d'un service, en présumant que tant l'acheteur que le vendeur possèdent une connaissance adéquate et ne sont pas soumis à des pressions indues. Pour déterminer la juste valeur marchande, il convient de comparer les prix de biens ou de services semblables offerts dans les limites d'une région géographique appropriée.

Partenaire — Tout membre du grand public — les personnes, les sociétés, les organisations, les gouvernements, les organismes et les associations — qui est disposé à appuyer les objectifs de la Forêt Modèle. Les partenaires comprennent notamment les parties prenantes locales, les organismes donateurs, le Secrétariat du RIFM et les bureaux des réseaux régionaux de Forêts Modèles.



Crédit : Forêt Modèle de Kovdozersky, Lieu : Forêt Modèle de Kovdozersky, Russie

Tous les apports, qu'ils soient en argent liquide ou en nature, peuvent être comptabilisés en tant que tels lorsqu'il est possible de les vérifier dans les dossiers de votre Forêt Modèle. Ils doivent également présenter une valeur raisonnable et se révéler nécessaires à l'exécution appropriée d'une activité de la Forêt Modèle, en plus de satisfaire aux critères énoncés dans la présente section.

2.1 Apports en espèces

Les apports en espèces désignent tout financement accordé directement à votre Forêt Modèle et comptabilisé dans son compte bancaire. Comptabilisez le montant exact accordé par chaque organisation. Lorsque vous recevez un apport en espèces, vous devriez conclure une entente connexe, même s'il s'agit simplement d'une lettre d'un partenaire indiquant le niveau et l'objet du financement.

2.2 Apports en nature

Les apports en nature sont des biens ou des services fournis pour soutenir les activités des Forêts Modèles. Un apport en nature peut prendre la forme d'un don ou d'une dépense de fonds directe d'un partenaire.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils concernant la comptabilisation de divers types d'apports en nature. N'oubliez pas de consigner une estimation raisonnable et vérifiable des apports reçus par votre Forêt Modèle.

2.2.1 Participation populaire

Il existe deux types généraux de participation populaire aux activités des Forêts Modèles. Le premier type concerne la fourniture, par un partenaire, des services d'un employé ou d'un bénévole pour soutenir les réunions des comités des Forêts Modèles. Le second type concerne la fourniture, par un partenaire, de services professionnels pouvant comprendre du personnel professionnel et technique, des conseillers ou d'autre personnel spécialisé ou non.

Comptabilisation des jours-personnes

Le moyen le plus simple de comptabiliser les ressources humaines affectées par un partenaire consiste à déterminer le nombre de jours-personnes qu'il a consacrés. Un jour-personne équivaut à un jour de travail complet d'une seule personne. Si une personne consacre deux jours aux activités d'une Forêt Modèle, vous devriez comptabiliser son temps de travail en tant que deux jours-personnes. De façon similaire, deux personnes qui consacrent une demi-journée chacune aux activités d'une Forêt Modèle totalisent un jour-personne.

Comptabiliser une valeur monétaire

Si un organisme donateur exige que vous attribuez une valeur monétaire aux services bénévoles fournis par un partenaire, la valeur attribuée devrait correspondre au tarif que paierait votre Forêt Modèle pour un travail semblable. Si votre Forêt Modèle ne possède pas les ressources humaines détenant les compétences exigées, utilisez un tarif correspondant à celui que paierait un organisme partenaire fournissant le même type de services pour un travail semblable.

Lorsqu'un partenaire fournit les services d'un de ses employés, vous devriez établir la valeur des services selon le taux de traitement régulier de l'employé, à condition que les services fassent appel à l'ensemble de compétences qui correspond à la rémunération habituelle de cet employé.

Vous pouvez également comptabiliser la valeur monétaire des services d'analyse ou autres, y compris l'administration du bureau (services de secrétariat et de comptabilité), les frais de déplacement assumés par un partenaire et les autres coûts directement liés à la possibilité de participer aux activités de la Forêt Modèle (p. ex., coûts afférents au déplacement à une réunion). Il est essentiel d'attribuer une valeur raisonnable à ces types de services offerts à titre de dons.

2.2.2 Fournitures, équipement et matériel

Vous pouvez comptabiliser les fournitures qui ont été prêtées ou données à votre Forêt Modèle, y compris celles qui sont destinées aux bureaux, aux laboratoires, aux ateliers et aux salles de classe. Il est important de leur attribuer une valeur raisonnable.

2.2.3 Accès à des bases de données uniques

Vous pouvez comptabiliser les coûts marginaux afférents à l'accès à une base de données unique pour l'activité de votre Forêt Modèle. Les coûts associés à la collecte de données destinées à la base de données ne sont pas autorisés, à moins que la base de données n'ait été conçue à titre d'apport particulier à l'une des activités de votre Forêt Modèle.

2.2.4 Brevets et licences

Vous pouvez comptabiliser le coût d'une licence acquise auprès d'un tiers et devant servir à votre Forêt Modèle ou à une organisation collaboratrice, à condition que la licence soit jugée nécessaire et indispensable. Vous ne pouvez comptabiliser ni les frais associés à la protection de brevets, ni les frais payés à la Forêt Modèle ou à une organisation collaboratrice relativement à la concession d'une licence.

2.2.5 Logiciels

Vous pouvez comptabiliser le don ou l'utilisation d'un logiciel, y compris des éléments tels la copie, la concession de licences, la documentation, la formation et le soutien. Il est essentiel d'attribuer une valeur raisonnable au don ou à l'utilisation de logiciels.

Vous pouvez comptabiliser les coûts afférents à l'élaboration de logiciels à titre d'apport parallèle, mais seulement lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir le logiciel et qu'il a été élaboré expressément pour l'activité de votre Forêt Modèle. Il est important d'attribuer une valeur raisonnable à l'élaboration de logiciels.

2.2.6 Utilisation des installations

La valorisation des installations offertes à titre de don et des services connexes doit reposer sur les éléments suivants :

- La valeur de l'espace offert à titre de don ne devrait pas dépasser la juste valeur locative d'une installation et d'un espace comparables dans un immeuble privé sis dans le même secteur.
- La valeur des terres et immeubles offerts à titre de dons ne devrait pas dépasser leur juste valeur marchande au moment de la location.
- Il faut utiliser les tarifs normaux du partenaire afin d'apprécier le soutien logistique, la nourriture et l'hébergement de tout employé de la Forêt Modèle ou de l'organisme partenaire qui travaille sur le terrain ou sur les lieux de l'organisation.
- Il est préférable d'utiliser les tarifs normaux du partenaire pour évaluer l'utilisation d'équipement, de processus ou de chaînes de fabrication spécialisés par tout employé d'une Forêt Modèle ou d'un partenaire.
- L'espace utilisé aux fins des opérations d'une entreprise ne s'inscrivant pas dans le champ d'activités de la Forêt Modèle n'est pas considéré comme un apport.

3.1 Comptabilisation des apports

Vous devriez comptabiliser les apports en nature et en espèces reçus par votre Forêt Modèle de façon aussi précise et détaillée que possible, mais il est important de ne pas dépasser un certain seuil à l'égard du temps et de l'effort que vous déployez. Les dossiers devraient indiquer d'où provient l'apport de même que son objet, sa valeur et la façon dont sa valeur a été établie. La figure 1 montre un exemple de modèle pouvant servir à la comptabilisation des apports.

Comptabilisez les apports en nature et en espèces de façon aussi précise et détaillée que possible, mais sans dépasser les limites raisonnables en ce qui concerne le temps et l'effort déployés. Trouvez un juste milieu entre la précision et la perspective d'ensemble.

3.2 Recommandations en matière de déclaration

Vous devriez intégrer un état financier des apports en nature et en espèces au rapport annuel de votre Forêt Modèle, de même qu'aux rapports destinés aux organismes donateurs.

FIGURE 1 : EXEMPLE DE MODÈLE DE COMPTABILISATION DES APPORTS

PARTENAIRE DONATEUR	ESPÈCES	JOURS-PERSONNES	EN NATURE - AUTRE	APPORTS TOTAUX (ESPÈCES + NATURE)	COMMENTAIRES
TOTAL					



Réseau International de Forêts Modèles

Paysages • Partenariats • Durabilité

www.rifm.net

Canada